



ÉDITO

EXERCICE D'ENVERGURE AU VAL-DE-TRAVERS POUR LES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOINS AMBULANCIERS ET DE LA HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ DE GENÈVE

Depuis plusieurs années, le Val-de-Travers accueille les étudiants de l'École supérieure de soins ambulanciers et de la Haute école de santé de Genève pour deux journées de simulations de haute réalité.

En collaboration avec nombre de partenaires neuchâtelois de la sécurité (communaux et cantonaux), la commune de Val-de-Travers, par ses services de protection de la population, sera également intensément engagée dans cet exercice. Il va de soi que ces services resteront opérationnels pour les interventions courantes.

Outre des exercices dispersés sur le territoire vallonnien, un événement majeur sera entraîné à St-Sulpice ; certains secteurs de ce village seront par conséquent fermés à la circulation et interdits au public durant les exercices, en particulier la déchetterie de Val-de-Tri, qui sera exceptionnellement fermée au public le samedi 7 mai 2022, toute la journée.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous prions de respecter la signalisation qui sera mise en place ainsi que les consignes des intervenants.

ÉCHO DES AUTORITÉS

SOUILLURES CANINES

Selon la formule consacrée, le chien est le meilleur ami de l'homme. En retour, ce dernier a la responsabilité de s'en occuper, de le nourrir, de le soigner mais aussi de l'éduquer. Les animaux ayant leur propre conception de la vie en communauté (et nous ne pouvons pas leur en vouloir...), il appartient donc aux détenteurs de chiens de respecter certaines limites et de faire en sorte que nos fidèles compagnons à quatre pattes ne souillent pas le domaine public et privé ou ne courent pas après les promeneurs, les cyclistes ou les enfants.

Concernant les souillures, le Conseil communal déplore l'attitude de certains propriétaires qui laissent leur chien se soulager dans les parcs et les jardins publics, dans les pâturages et les cultures ou simplement sur les trottoirs et les routes alors que de nombreuses caninettes équipées de sachets en plastique sont mises à disposition sur tout le territoire de la commune. Comme il n'est malheureusement pas rare de marcher dans une crotte au détour d'un chemin ou en traversant un espace vert, nous nous permettons de rappeler que les déjections canines contiennent de très nombreux parasites qui représentent un risque d'infection grave, pour les humains mais aussi pour les bovins.

Pour mémoire, les chiens doivent être tenus en laisse dans la zone d'urbanisation de la commune, dans les jardins publics et les terrains de sport communaux, aux abords immédiats des écoles et des crèches ainsi que dans les cimetières. Ils doivent également être tenus en laisse en forêt du 15 avril au 30 juin. En dehors de ces lieux, Médor et consorts peuvent s'ébattre librement à la condition que leurs détenteurs puissent être en mesure de les maîtriser à tout moment par la voix ou le geste.

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

OCRG

L'organe de conduite régional (OCRG) du Val-de-Travers a pour mission d'assurer la mise en œuvre et la conduite des moyens en personnel et en matériel dont peut disposer la région en cas de situation exceptionnelle, par exemple lors d'une catastrophe, d'une crise ou d'un événement majeur nécessitant une intervention de divers services régionaux. Il a notamment été activé lors du passage du Tour de France, lors de la tempête de 2018 ou pendant la récente pandémie.



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS : CHRISTOPHE CALAME ET FRÉDÉRIC MAIRY (CONSEILLERS COMMUNAUX), LAURENT GOSSAUER (RESPONSABLE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ), CHRISTIAN REBER (CHANCELIER), PATRICK PIAGET (COMMANDANT SDIS), ERIC SIVIGNON ET YVES FATTON (CONSEILLERS COMMUNAUX), LAURENT JUTZELER (COMMANDANT PCI), FRÉDÉRIC GRAND (RESPONSABLE OPÉRATIONNEL AMBULANCES), MARIA HOYA (SECRÉTAIRE DE DIRECTION) ET BENOÎT SIMON-VERMOT (CONSEILLER COMMUNAL). MANQUE : ANDY WILLENER (CHEF AMBULANCES).

Les chiens qui courent derrière les cyclistes ou les joggeurs représentent un danger (même si nombre de propriétaires assurent que leur « chien n'a jamais mordu ») ; ils doivent dès lors être tenus en laisse aussi longtemps et souvent que possible.



ANNONCES

VENTE DE TERRAIN

La commune de Val-de-Travers met en vente publique le bien-fonds 1116 du cadastre de Noiraigue. Retrouvez toutes les informations utiles sur www.vdt.ch/page/vente-de-terrains-communaux.

TEMPLES

Le dicastère des infrastructures rappelle que suite à la parution de la

brochure relative aux itinéraires casadéens, les temples de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards seront accessibles aux éventuels visiteurs, durant la journée, du 1er mai au 30 septembre.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.valdetravers.ch/page/offres-demploi



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'urbanisme à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

- Môtiers - Derrière les Jardins 2
- Noiraigue - Chemin du Bochat 8
- Saint-Sulpice - Les Grands-Prés 1
- Noiraigue - Rue des Courtons 1
- Travers - Rue Sandoz-Travers
- Môtiers - Rue de la Bergerie 1
- Môtiers - Chemin des Ecoliers

DATE LIMITE OPPOSITION

- 2 mai 2022
- 2 mai 2022
- 2 mai 2022
- 9 mai 2022
- 9 mai 2022
- 9 mai 2022
- 9 mai 2022

EN BREF

NOCTAM-BUS / SOMNAM-BUS

À vous qui aimez faire la fête, il est bon de rappeler que des solutions existent pour rentrer chez vous au milieu de la nuit en toute sécurité, chaque vendredi et samedi soir, hors quelques exceptions !

D'abord, pour celles et ceux qui préfèrent la vie nocturne du Littoral, le Noctambus vous ramène au Val-de-Travers avec un départ à 2h15 de la Place Pury pour 7 francs. Puis, si vous préférez la vie nocturne de Fleurier, le Somnambus et ses 25 chauffeurs bénévoles vous ramèneront chez vous au Val-de-Travers, avec des départs à 0h30, 1h30, 2h30, et si nécessaire 3h30 de l'Alambic.

